

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	<b>Date</b> 26.01.2016	<b>Heure</b> 12h41	<b>Numéro</b> 16.109	<b>Département(s)</b> DEAS
	<b>Annule et remplace</b> la question Théo Huguenin-Elie 16.302			

<b>Auteur(s) :</b> Théo Huguenin-Elie
<b>Titre :</b> <b>Arriérés de charges sociales des travailleurs frontaliers</b>
<b>Contenu :</b> <p>Le Conseil d'Etat peut-il nous dire si des arriérés de charges sociales des travailleurs frontaliers touchent les employeurs neuchâtelois, si ces derniers sont nombreux et dans quelle mesure ces dispositions réglementaires européennes les mettent en difficulté?</p> <p>Le cas échéant, quelle attitude le Conseil d'Etat préconise-t-il aux entreprises, étant entendu que ces dispositions réglementaires européennes ne s'accordent pas de manière évidente avec le droit suisse.</p>
<b>Développement :</b> <p>Le journal <i>Le Temps</i> du 23 décembre 2015 faisait état d'un règlement européen obligeant les employeurs genevois à payer les charges sociales de certains salariés résidant en France, selon les dispositions françaises et avec effet rétroactif jusqu'en 2012.</p> <p>Ce règlement porte sur des frontaliers qui, parallèlement à leur emploi en Suisse, touchent un revenu en France (chômage ou activité accessoire à temps partiel). Sachant que les charges sociales sur le personnel en France sont beaucoup plus élevées qu'en Suisse, et en tenant compte de l'effet rétroactif, la facture pourrait s'avérer très lourde pour certains employeurs helvétiques.</p> <p>Si une telle exigence apparaît peu évidente sur le plan juridique en regard du droit suisse, replacée dans le contexte économique, elle est tout à fait inquiétante. En effet, la situation est difficile pour les entreprises neuchâtelaises: aux difficultés conjoncturelles que rencontre notamment l'industrie horlogère et à l'instabilité des marchés internationaux s'ajoute le franc fort qui oblige à diminuer drastiquement les marges et nuit à l'effort constamment renouvelé de nos entreprises afin d'être concurrentielles également au niveau des prix.</p> <p>Alors que l'on sait que plus de 10.000 frontaliers travaillent quotidiennement dans les entreprises du canton, un arriéré de charges sociales réclamé par la France pourrait s'avérer important et être problématique pour des entreprises déjà fragilisées.</p>
<b>L'urgence est demandée :</b> <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non

<b>Auteur ou premier signataire :</b> <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Théo Huguenin-Elie		
<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :
Martine Docourt Ducommun		
Corine Bolay Mercier		